

Droit à l'image :

Dans le cadre du chantier « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Fait à PAIMPONT,

Le...../...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



OPÉRATION ARGENT DE POCHE

16 – 18 ans

*Le centre Communal d'action Sociale a mis en place le 15 décembre 2022, le dispositif « **Argent de Poche** ». Celui-ci donne la possibilité aux jeunes âgés de 16 à 18 ans domiciliés sur la Commune d'effectuer de petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.*

*Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires de juillet à août. Elles permettent de gagner un peu d'argent de poche : **15 € par mission**, dans la limite de 3 missions par an.*

Une mission c'est 3h30 de travail dans l'un des services de la Commune (Technique, bâtiments, espaces verts, administratif, école, médiathèque) encadrée par un membre du personnel communal.

NOM :

PRÉNOM :

OPÉRATION ARGENT DE POCHE POUR LES 16-18 ANS

Identité :

Nom..... Prénom.....

Date de naissance/...../.....

Adresse

Tel/...../..... Ou/...../.....

Adresse mail

Situation : (cochez)

- Collégien(ne) Lycéen(ne) Étudiant (e)
 Autre situation, précisez

Disponibilité :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité Contrat de participation signé
 Photocopie de l'attestation d'assuré social Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
 Attestation d'assurance responsabilité civile Autorisation parentale signée
 justificatif de domicile Autorisation « droit d'image » signée

Autorisation parentale :

Madame, Monsieur..... domiciliés.....
.....n° de téléphone..... en qualité de
représentant(e) légal(e), après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat
auquel ma fille ou mon fils s'engage :

• Le Centre Communal d'Action Sociale de PAIMPONT ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir un équivalent de salaire.

• Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune se blesse lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

• Le Centre communale d'Action Sociale de PAIMPONT s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés, et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement du chantier. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant, (nom et prénom).....

Domicilié(e)

A participer à l'opération « **Argent de poche** ».

Fait à PAIMPONT,

Le...../...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le dossier est à retourner à la mairie pour le 31 mai 2023 dernier délai. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes